

## RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 6 MAI 2020 RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réf.18/DS/SL/2020

Paris, le 6 mai 2020

Un avis est demandé lors de ce CCHSCT sur les annexes D et E du plan de reprise des activités (PCA). Le guide de prévention sur les « consignes de prévention relatives à la situation d'épidémie de Covid-19 à appliquer sur le lieu de travail » est présenté en parallèle.

**Les représentants du personnel** donnent lecture de déclarations liminaire en annexes 1 et 2.

Les points suivants sont abordés :

- **Tenue des conseils d'unités** à l'issue de la reprise : *Les conseils d'unités devront être réunis si possible avant la reprise, en tout cas dans les premiers jours suivants la reprise d'activité.* **Amendement n°1**
- **CCHSCT** : *Les secrétaires et secrétaires adjoints seront informés de l'évolution du PCA. En cas de besoin un CCHSCT ou des CHSCT extraordinaires pourront être convoqués.* **Amendement n°2**
- **Systemes de traitement d'air au niveau des bâtiments (VMC-Climatisation)** : Ce point est traité dans la fiche 1 du guide. La mention de l'arrêt des ventilations « en cas de suspicion » est supprimée. Une attention particulière sur la maintenance est précisée.
- **Salles blanches** : Ce point est abordé dans la fiche 12. Un lien vers un guide de recommandations est mentionné.
- **Restauration et salles collectives** : Ce point est intégré dans le guide.
- **Activités de l'ADAS** : Les activités sont suspendues jusqu'en septembre à l'exception des jardins partagés sous réserve du respect des règles barrières.
- **Tiers lieux, télécentres ou espaces de co-working** : Ce sujet est en réflexion mais il est impossible d'y répondre en cette période de crise.
- **Agents en difficulté** : Des signalements de difficultés individuelles ont été effectués (contexte violent, contexte de grand isolement). Un rappel du numéro de la cellule d'écoute sera effectué.
- **Agent déclarant la maladie, tests et identification des cas contacts** : *Ce point relève des autorités sanitaires via les brigades sanitaires départementales et sera relayé par INRAE en tant qu'employeur. La question a été reprise dans la fiche 2 du guide.* **Amendement n°3**
- **Retour sur site de ces agents en cas d'absence de médecin du travail** : Cette question a été reprise dans le guide. L'Institut peut avoir recours à des médecins agréés.
- **Nettoyage des postes de travail (entre 2 équipes et véhicules)** : Ces éléments ont été repris dans les fiches du guide. En complément plusieurs affiches seront mises à disposition des centres. Pour tenir compte de la réalité du terrain et assurer le nettoyage, le texte est modifié comme suit : *Le nettoyage de tout poste de travail individuel partagé doit être effectué avant et après chaque utilisation.* **Amendement n°4**
- **Mise à disposition de visières ou de lunettes en particulier pour les SST** : Après discussions, le port des visières n'a pas été retenu. Il est rappelé que le port des masques ne dispense pas du port des équipements de protection individuelle (dont les visières, blouses, charlottes, gants). Le point sur les SST est repris dans la fiche 6 du guide. *Il est rappelé que les SST disposeront de masques FFP2 et de gants pour eux-mêmes, de masques chirurgicaux pour la victime. Il est également rappelé que les SST ne doivent pas se toucher le visage lors de l'intervention.* **Amendement n°5**
- **Produits nettoyants** : En raison du nombre important de produits, il est rappelé la nécessité de respecter les consignes inscrites dans les notices d'utilisation.

- **Nombre d'Assistant prévention (AP) et leur protection** : INRAE dispose d'un nombre important d'AP (1 pour 16 agents). Dans l'exercice des fonctions d'AP, le port d'un masque FFP2 n'est pas nécessaire. Il est toutefois important de rappeler que les AP peuvent avoir à porter un masque FFP2 en lien avec d'autres activités.  
*Des décharges supplémentaires de service peuvent leur être accordées pour la période de reprise. Cette disposition est rappelée dans le PCA niveau E.* **Amendement n° 6**  
*La nécessité de présence de SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) et d'AP en nombre suffisant lors de la reprise est mentionnée dans le niveau E du PCA.* **Amendement n° 8**
- **Masques à disposition des agents** : Des masques barrières, lavables 20 fois minimum, seront remis aux agents lors de leur retour sur site. La capacité de filtration des masques est de 95 %. Les consignes de lavage de ces masques sont précisées dans le guide.
- **Visites de CHSCT durant la reprise** : Après discussion sur les périmètres de visites des CHSCT lors de la reprise, il est proposé l'amendement suivant : *En cas d'alerte ponctuelle sur une situation d'organisation du travail ne respectant pas les mesures de prévention préconisées, le CHSCT pourra solliciter l'organisation de visites des lieux de travail concernés.* **Amendement n° 7**
- **Organisation du travail pour/par les encadrants** : Des webinars sont proposés sur le management pendant cette période spécifique. Des sessions supplémentaires pourront être organisées.
- **Risque de travail isolé** : Les mesures de distanciation risquent d'être accompagnées d'un accroissement du travail isolé.  
*Une note sur le travail isolé a été mise à jour en 2018. Elle sera rappelée dans le PCA niveau E.* **Amendement n° 9**
- **Circuits pour demander de l'aide en cas de problème d'ordre sanitaire** :  
*Ce point est repris dans le guide. Les coordonnées d'un contact en mesure d'intervenir rapidement pour tout manque de consommables seront rappelés et transmises à l'ensemble des agents par chaque centre.* **Amendement n°10**
- **Nombre maximum de personnes dans les véhicules** :  
*Ce point est repris dans la fiche 3 du guide. Le nombre maximum de personnes par véhicule est de 2, avec port du masque et installation en diagonale (un agent par rangée maximum).* **Amendement n° 11**
- **Fonctionnement du roulement d'équipes** : il s'agit de la responsabilité du directeur d'unité. Le nettoyage doit être effectué entre chaque équipe. La situation étant très variable suivant les centres, cela peut être mis en place dès le 14 mai et jusqu'au 2 juin.
- **Indicateurs de présence sur site** : Un tableau, demandé par les tutelles, est fourni à destination de la direction, des centres et des unités pour suivre le taux de présence et mettre en place le dispositif de roulement. *L'organisation du relevé des indicateurs du tableau sera ajouté au plan niveau E.* **Amendement n° 12**
- **Apparition de TMS suite aux situations de télétravail et conséquences** : Une alerte est émise sur l'apparition de TMS dans le cadre des situations de travail à domicile ainsi que sur la nécessité de proposer des solutions matérielles. Un rappel sera effectué sur la disponibilité du « guide bureaux » rédigé par le pôle prévention. Un complément sera envoyé s'appuyant sur un support réalisé par le centre de INRAE Lyon-Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes. Il sera également rappelé l'existence et les coordonnées de la cellule d'écoute.
- **Dématérialisation des RSST (registres santé et sécurité du travail)** : la période de déconfinement ne permet pas de se pencher sur cette question.
- **Entreprises extérieures et équipement des prestataires** : Ce point est abordé dans la fiche 10 consacrée aux entreprises extérieures. Les plans de prévention doivent être complétés en raison des circonstances.

Jusqu'au 2 juin, les rassemblements de plus de 10 personnes ne sont pas autorisés, pour quelque raison que ce soit (réunions syndicales comprises).

**Un vote est effectué sur les annexes D et E du PCA en incluant les propositions issues des 12 amendements dans le PCA ou dans le guide selon les cas : 9 pour et 5 abstentions** (CFDT : 3 pour, CFTC : 1 pour, CGT : 3 pour, FO : 2 pour et SUD RECHERCHE : 5 abstentions). Un représentant du personnel indique les raisons de l'abstention de SUD-Recherche EPST : il est difficile de rendre un avis éclairé sur ce document dans les conditions difficiles de la réunion. Le travail des collègues est évident, et important, mais le sujet est très lourd d'enjeux.

## La prochaine réunion du CCHSCT est prévue le 10 juin 2020

Le PV de la réunion anonymisé est disponible sur demande adressée par mail à [pole-PST@inrae.fr](mailto:pole-PST@inrae.fr)

## Liste des représentants du personnel au CCHSCT INRAE

Membres Titulaires :

Nom	Organisation syndicale	Centre d'affectation	Mail
1 Titulaire à remplacer	CFDT		
Mme Eugénie CANON	CFDT	Ile-De-France-Jouy-en-Josas	<a href="mailto:eugenie.canon@inrae.fr">eugenie.canon@inrae.fr</a>
M. Sébastien LAVILLATTE	CFDT	Val de Loire (Tours)	<a href="mailto:sebastien.lavillatte@inrae.fr">sebastien.lavillatte@inrae.fr</a>
M. Serge ZIMMERMANN	CFTC	Grand Est-Colmar	<a href="mailto:serge.zimmermann@inrae.fr">serge.zimmermann@inrae.fr</a>
Mme Josiane AIOUN	CGT	Ile-De-France-Jouy-en-Josas	<a href="mailto:josiane.aioun@inrae.fr">josiane.aioun@inrae.fr</a>
M. Christophe GAUTHIER	CGT	Val-De-Loire (Tours)	<a href="mailto:christophe.gauthier@inrae.fr">christophe.gauthier@inrae.fr</a>
M. Augustin LUXIN	CGT SNTRS	Occitanie-Montpellier	<a href="mailto:augustin.luxin@inrae.fr">augustin.luxin@inrae.fr</a>
M. Christophe BOUILLON	Force Ouvrière ESR	PACA (Aix-en-Provence)	<a href="mailto:christophe.bouillon@inrae.fr">christophe.bouillon@inrae.fr</a>
Mme Valérie GOULETTE	Force Ouvrière ESR	Centre siège	<a href="mailto:valerie.goulette@inrae.fr">valerie.goulette@inrae.fr</a>
M. Stephan BERNARD	SUD-Recherche-EPST	ARA Clermont	<a href="mailto:stephan.bernard@inrae.fr">stephan.bernard@inrae.fr</a>
M. Gilles COCHET-GRASSET	SUD RECHERCHE	Ile-De-France-Jouy-en-Josas	<a href="mailto:gilles.cochet-grasset@inrae.fr">gilles.cochet-grasset@inrae.fr</a>
M. Philippe JATTEAU	SUD-Recherche-EPST	Nouvelle Aquitaine Bordeaux	<a href="mailto:philippe.jatteau@inrae.fr">philippe.jatteau@inrae.fr</a>
Mme Agnès ROCQUENCOURT	SUD-Recherche-EPST	Val de Loire (Nogent-sur-Vernisson)	<a href="mailto:agnes.rocquencourt@inrae.fr">agnes.rocquencourt@inrae.fr</a>
M. Renaud TUTUNDJIAN	SUD-Recherche-EPST	ARA Lyon Grenoble	<a href="mailto:renaud.tutundjian@inrae.fr">renaud.tutundjian@inrae.fr</a>

Membres Suppléants :

Nom	Organisation syndicale	Centre d'affectation	Mail
Mme Marielle BOGE	CFDT	PACA – (Avignon)	<a href="mailto:marielle.boge@inrae.fr">marielle.boge@inrae.fr</a>
Mme Isabelle CHAMPION	CFDT	Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux	<a href="mailto:isabelle.champion@inrae.fr">isabelle.champion@inrae.fr</a>
M. Bruno JOUAUD	CFDT	PACA – (Avignon)	<a href="mailto:bruno.jouaud@inrae.fr">bruno.jouaud@inrae.fr</a>
M. Alain LEMAITRE	CFTC	Grand Est-Nancy	<a href="mailto:alain.lemaitre@inrae.fr">alain.lemaitre@inrae.fr</a>
M. Gilles BOUTET	CGT	Bretagne-Normandie (Rennes)	<a href="mailto:gilles.boutet@inrae.fr">gilles.boutet@inrae.fr</a>
M. Xavier CAPDEVIELLE	CGT	Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux	<a href="mailto:xavier.capdevielle@inrae.fr">xavier.capdevielle@inrae.fr</a>
M. Daniel MOURA	SNTRS-C.G.T	Occitanie Montpellier	<a href="mailto:daniel.moura@inrae.fr">daniel.moura@inrae.fr</a>
Mme Chrystelle BUREAU	Force Ouvrière ESR	Ile-De-France-Antony	<a href="mailto:chrystelle.bureau@inrae.fr">chrystelle.bureau@inrae.fr</a>
M. Daniel UNY	Force Ouvrière ESR	Nouvelle Aquitaine Bordeaux	<a href="mailto:daniel.uny@inrae.fr">daniel.uny@inrae.fr</a>
M. Jean-Claude BENOIST	SUD-Recherche-EPST	Bretagne-Normandie (Rennes)	<a href="mailto:jean-claude.benoist@inrae.fr">jean-claude.benoist@inrae.fr</a>
M. Roland ESTEVE	SUD-Recherche-EPST	PACA (Aix-en-Provence)	<a href="mailto:roland.esteve@inrae.fr">roland.esteve@inrae.fr</a>
M. Roger MARTINS	SUD-Recherche-EPST	Ile-De-France-Antony	<a href="mailto:roger.martins@inrae.fr">roger.martins@inrae.fr</a>
1 Suppléant à remplacer	SUD-Recherche-EPST		
Mme Emmanuelle ZUMSTEIN	SUD RECHERCHE	Occitanie-Montpellier	<a href="mailto:emmanuelle.zumstein@inrae.fr">emmanuelle.zumstein@inrae.fr</a>

## Annexe 1 – Déclaration liminaire des représentants CGT-INRAE

En préambule les représentants CGT-INRAE souhaitent signaler que le message transmis au Délégué National Prévention le 30 avril dernier par le secrétaire du CCHSCT n'est pas une expression intersyndicale. Ce message envoyé sans concertation ne reflète en aucune façon une position commune ni les propos tenus pendant le groupe de travail du 24 avril dernier. Les représentants CGT-INRAE se désolidarisent de certains propos de ce message, notamment de la non utilité du port de masque FFP2 par certains agents.

La CGT-INRAE salue la qualité du dernier document de travail « Consignes de prévention relatives à la situation d'épidémie de coronavirus » communiqué en préparation de ce CCHSCT. Ces consignes de prévention relatives à la situation d'épidémie de Covid-19 à appliquer sur le lieu de travail témoignent de l'intérêt porté par la DG à la santé et à la prévention des agents INRAE.

Les représentants CGT-INRAE seront vigilants quant à leur mise en œuvre et déclinaison au niveau local et rappellent **qu'en cas de non application de toutes ces consignes de prévention, et de fourniture de matériel de protection adapté, notamment de masques en qualité et nombre suffisant, lors de la « réouverture » des lieux de travail (labo, bureau, atelier, serres...liste non exhaustive) tout agent se retrouvant dans une telle situation serait fondé à utiliser son droit de retrait pour « danger grave et imminent».** Les représentants CGT-INRAE proposent donc que ce CCHSCT émette un avis allant dans ce sens adressé à la Direction Générale. En tout état de cause, les représentants CGT-INRAE conseilleront et accompagneront les agents qui entendraient faire valoir leur droit de retrait s'il en était besoin, ces agents pourront s'appuyer sur un préavis de grève déposé par la CGT au niveau de la Fonction Publique couvrant la période du 11 Mai au 3 Juin.

En outre, malgré la quantité des situations abordées dans ce document, les représentants du personnel notent l'absence de certains points sur lesquels le CHSCT ministériel réuni le 30 avril dernier a émis une liste d'avis, dont l'application à l'INRAE semble pertinente, et que les représentants CGT-INRAE ne retrouvent pas intégralement dans le document de travail fourni.

Dans son avis n°4, le CHSCT ministériel insiste notamment sur la nécessaire mobilisation des assistants de prévention et le renforcement de leur réseau. **Les représentants CGT-INRAE demandent que des décharges de service supplémentaires** leur soient accordées pendant la durée de la crise sanitaire afin de leur permettre d'assurer la formation des agents aux gestes barrière et à l'utilisation des EPI, et de s'assurer que les mesures de prévention soient bien mises en œuvre. Les représentants CGT-INRAE insistent également sur la nécessité de vérifier **la présence sur site de SST en nombre suffisant** lors de la reprise et de s'assurer qu'ils ont eu la formation nécessaire pour prendre en charge de façon sécurisée un agent présentant des symptômes de Covid-19. **Pour ces 2 catégories d'agents, AP et SST, les représentants CGT-INRAE demandent la mise à disposition de masques FFP2.**

Dans son avis n° 6, le CHSCT ministériel demande que les établissements renforcent les comités de prévention des risques psychosociaux. A l'INRAE plusieurs CHSCT ont déjà alerté quant à la forte augmentation des risques psychosociaux liés à la crise sanitaire du COVID-19. Cette situation de confinement est totalement inédite et ses conséquences psychologiques sur les personnes ne sont pas encore mesurées. Qu'ils soient en travail à distance ou en ASA, titulaires ou contractuels tous les agents y sont exposés. Les représentants CGT-INRAE relayent ces alertes et appellent à la vigilance de la part de la direction de l'Institut.

Dans son avis n°8, le CHSCT ministériel demande que les CHSCT soient associés à toutes les mesures de prévention prises par les établissements. Ils doivent être réunis à intervalles réguliers et rapprochés, le cas échéant par visioconférence. Il insiste sur la préconisation de l'INRS que l'évaluation des risques s'opère par unités de travail en y associant les salariés. Dans cette optique, les représentants CGT-INRAE demandent que : **les conseils d'unités soient obligatoirement consultés pour l'organisation de la reprise d'activité, les RP en CHSCT puissent organiser des visites d'unités d'ici fin mai, en association avec les services prévention de centre, afin de vérifier la bonne application des consignes de prévention, le CCHSCT et les CHSCT soient réunis d'ici fin mai pour faire un point d'étape sur l'avancée du déconfinement (phase E du plan d'activité).**

Les représentants CGT-INRAE proposeront donc au vote de ce CCHSCT de l'INRAE des avis correspondants sur tous les points énumérés ci-dessus.

**Avis N°1 : Les représentants du personnel au CCHSCT-INRAE demandent qu'en cas de non application des consignes de prévention décrites dans le document « Consignes de prévention relatives à la situation d'épidémie de coronavirus », en particulier l'absence de fourniture de matériel de protection adapté, notamment de masques en qualité et nombre suffisant lors de la « réouverture » des lieux de travail (labo, bureau, atelier, serres...liste non exhaustive) la Direction Générale interdise la reprise du travail.**

En cas de réouverture malgré le manque de moyens de protection tout agent se retrouvant dans une telle situation serait fondé à utiliser son droit de retrait pour « danger grave et imminent ». Les représentants du personnel au CCHSCT INRAE informent la direction générale qu'ils accompagneront tout agent désireux de faire valoir son droit de retrait dans ces circonstances.

**Avis n°2 : Les représentants du personnel au CCHSCT-INRAE demandent que des décharges de service supplémentaires soient accordées aux assistants de prévention pendant la durée de la crise sanitaire afin de leur permettre d'assurer la formation des agents aux gestes barrière et à l'utilisation des EPI, et de s'assurer que les mesures de prévention soient bien mises en œuvre. Les représentants au CCHSCT INRAE insistent également sur la nécessité de vérifier la présence sur site de SST en nombre suffisant lors de la reprise et de s'assurer qu'ils ont eu la formation nécessaire pour prendre en charge de façon sécurisée un agent présentant des symptômes de Covid-19. Pour ces 2 catégories d'agents, AP et SST, les représentants au CCHSCT INRAE demandent la mise à disposition de masques FFP2.**

**Avis n°3 :** Les représentants du personnel au CCHSCT INRAE alertent la direction de l'Institut sur l'augmentation des risques psychosociaux liés à la période de confinement, que les agents soient en travail à distance, en ASA ou en présentiel titulaires ou contractuels. Ils appellent à une vigilance accrue de la part de la direction de l'Institut et à la mise en place de mesures adéquates au niveau local. Ils demandent que soit évalué le risque RPS et qu'il soit effectivement introduit dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

**Avis n°4 :** Les représentants du personnel au CCHSCT INRAE demandent que :

- **les conseils d'unités soient obligatoirement consultés pour l'organisation de la reprise d'activité,**
- **les RP en CHSCT puissent organiser des visites d'unités d'ici fin mai, en association avec les services prévention de centre, afin de vérifier la bonne application des consignes de prévention,**
- **le CCHSCT et les CHSCT soient réunis d'ici fin mai pour faire un point d'étape sur l'avancée du déconfinement (phase E du plan d'activité).**

## **Annexe 2**

### **Déclaration liminaire des représentants Sud Recherche, CFDT, CFTC et FO - INRAE**

Le CCHSCT d'INRAE porte à la connaissance de la direction générale de l'INRAE les 11 avis votés lors de la séance du CHSCT du MESRI qui s'est tenue le 30 avril dernier. Le CCHSCT soutient ces avis et recommandations, et demandent qu'ils soient pris en compte dans le cadre de la mise en oeuvre du PCA niveau E d'INRAE, pour un retour progressif et échelonné à une activité normale, tout en y intégrant progressivement et au fur et à mesure qu'elles sont faites les annonces du gouvernement sur les régions et les différentes modalités de déconfinement.